

Les genres didactiques au féminin: Christine de Pizan, interprète des “Autorités”

Claire le Brun
Université Concordia

RÉSUMÉ

L'étude porte sur la démarche de Christine de Pizan, auteur au féminin de traités didactiques, dans le dyptique constitué par *le Livre de la cité des dames* et *le Livre des trois Vertus* (1405). L'analyse fait ressortir la cohésion des deux textes, au-delà de la disparité des tons – audace et conservatisme, des cadres théoriques empruntés – Vie des femmes illustres et traité de vertus et de l'apparente divergence de propos – utopie féminine et morale pragmatique. Elle met en lumière les stratégies d'auto-légitimation de l'auteure (notamment un simulacre de réception critique) et le renouvellement des représentations féminines par la réactivation de quelques figures mythologiques ou historiques. La conclusion rappelle que l'affirmation de Christine de Pizan comme auteur didactique est indissociable de son qualité de femme lisant et écrivant.

ABSTRACT

This paper discusses Christine de Pizan's status as a female didactic writer. It focuses on *The Book of the City of Ladies* and *The Book of the Three Virtues* (1405). Although the latter may be considered rather conservative, a survival handbook for XVth-century women without any utopian view, these two books must be read as a dyptic. The analysis brings to light Christine's strategies of self-legitimation, among them rhetorical devices (quotation and praise of her former writings by the allegorical protagonists) and thematical statements (a revival of particularly significant mythological or historical characters to supply new female paradigms). The conclusion reasserts that, in both books and Christine's didactic works as a whole, her quest for authorship and her affirmation of self can't be dissociated from her commitment as a female reader and writer.

ENCORE UNE GLOSE SUR L'OEUVRE DE CHRISTINE DE PIZAN, qui en a suscité bien d'autres au cours de la dernière décennie. Il suffit pour s'en convaincre de parcourir le supplément de 161 titres que Angus J. Kennedy a récemment ajouté à sa bibliographie des travaux critiques sur l'auteure.¹ La diversité des tons et des attitudes de Christine ne laisse de déconcerter. Son “féminisme” même fait l'objet de constantes réévaluations, qu'on le trouve trop compromis (Delany), ou qu'on l'évacue comme un “faux problème” (Blanchard). Pour ma part, je m'intéresserai ici à l'auteure didactique, en observant les stratégies mises en œuvre par la lectrice autodidacte pour produire des textes dans des cadres théoriques façonnés par les clercs masculins. La question de l'utilisation des

Autorités – prétexte, paravent – est centrale. Le travail de compilation des auteurs didactiques de la fin du Moyen Âge apparaît comme une voie médiane entre la transmission du savoir canonique (les *Auctoritates* antiques et chrétiennes) et l'inscription de leur moi propre.² Dans le cas de Christine, cette voie, serpentant, d'un ouvrage à l'autre, entre la version autorisée et sa propre lecture, s'annonce difficile. Un dialogue de Dame Raison et de l'auteure dans *la Cité des dames*³ montre l'ampleur de la tâche entreprise. La Dame explique en effet que beaucoup d'auteurs, prétendant écrire pour le bien commun de l'humanité, ne considèrent en réalité que celui des hommes, effectuant ainsi un “vol qualifié, fait au préjudice des uns en faveur des autres” (Moreau et

Hicks, pp. 211-212).

Rappelons brièvement la singularité du cas de Christine: elle est auteure laïque, ce qui implique qu'elle ne peut s'appuyer sur l'Institution – église, université – pour la légitimation de son savoir et pour sa subsistance matérielle.⁴ Elle ne peut briguer, comme ses émules masculins, une charge de secrétaire du prince. Elle est productrice, éditrice, et distributrice de ses livres, préfigurant en cela les intellectuels de la Renaissance.⁵ Malgré cela ou pour cela, selon l'estime qu'on porte à l'auteure, l'ensemble de ses textes est imposant. On se souvient du jugement assassin de Lanson sur "l'infatigable facilité" de Christine (p. 167). Pour ne parler que des traités didactiques, elle a produit entre 1402 et 1407: *Le Livre de chemin de longue estude*, *Le Livre de mutacion de Fortune*, *Le Livre de Fais et bones meurs du sage roy Charles V*, *Le Livre de la Cité des dames*, *Le Livre des trois Vertus*, *Le livre de Prudence*, *Le Livre du Corps de policie*.⁶ Ce faisant, elle se situe à l'intérieur de genres littéraires consacrés, notamment "le Miroir du prince," "le traité de vertus," "la Vie des hommes et des femmes célèbres;" genres illustrés à son époque par les Philippe de Mézières, Jean de Montreuil ou Jacques Legrand.

Il s'agira dans cette étude d'observer la démarche de Christine, auteure didactique, dans le dyptique constitué par *la Cité des dames* et *le Livre des trois Vertus à l'enseignement des dames*. Je m'interrogerai particulièrement sur l'enjeu de l'entreprise; sur la recherche de légitimation de son auteure; et, plus rapidement, sur le renouvellement qu'apportent ses écrits didactiques aux représentations féminines.

I. Écrire pour et sur les femmes

Tous deux écrits en 1405, *le Livre de la cité des dames* et *le Livre des trois Vertus à l'enseignement des dames* forment un tout. Ce qui frappe cependant les lecteurs modernes, c'est la rupture de ton entre les deux textes. L'audace du premier est opposée au conformisme du second. Rappelons en quelques lignes le propos et la structure de ces livres. Comme dans *le Livre du chemin de longue estude* et *le Livre de la mutacion de Fortune*, l'auteure emprunte le récit allé-

gorique. *La Cité* s'ouvre sur un portrait de Christine à son étude, découvrant le *Liber lamentationum*, écrit misogyne d'un certain Mattheolus. Bouleversée par cette lecture, en proie à de sombres pensées, elle se désespère d'être née femme. C'est alors qu'elle reçoit la vision des trois dames, filles de Dieu: Raison, Droiture et Justice, qui lui proposent d'ériger une cité inexpugnable où les femmes pourront se protéger des attaques des hommes. La construction de la cité symbolique prend la forme d'un dialogue où Christine expose aux dames les traditionnels arguments antiféministes, que celles-ci réfutent en donnant des exemples de femmes illustres de l'Antiquité, mais aussi en faisant appel au sens commun, à l'expérience des femmes. Après le départ des Dames, la cité bâtie, Christine s'adresse aux femmes de tous les états en les incitant à la patience et à la vigilance. Ce brusque retour à la réalité sociale du XV^e siècle annonce le ton du second livre. Les Dames réapparaissent au début du *Livre des Trois vertus* et dictent à Christine leur enseignement pour "tout le colliege femenin" (p. 9). Dans ce livre, dédié à la dauphine Marguerite de Bourgogne, alors âgée de douze ans, l'auteure s'intéresse particulièrement à l'éducation des princesses et des filles de cour, mais s'adresse aussi aux femmes de toutes les classes sociales, y compris les prostituées. Selon la dédicace, le livre vise "l'accroissement du bien et honneur de toute femme, grande, moyenne et petite" (p. 3). Bien que l'auteure ait conçu les deux ouvrages comme un tout et qu'ils semblent avoir été reçus de cette façon aux XV^e et XVI^e siècles – le second a été imprimé sous le titre de *Trésor de la Cité des dames* – les commentaires ont surtout insisté sur les différences. Je m'attacherai donc à faire ressortir la cohésion de la démarche de Christine.

Christine mêle dans cette œuvre double divers modes du discours didactique médiéval. *La Cité* est un dit allégorique enchâssant un dialogue pédagogique qui lui-même réordonne des matériaux appartenant, au sens large, au genre historiographique; il s'agit principalement ici du *De claris mulieribus* de Boccace et du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. *Le Livre des trois Vertus à l'enseignement des dames* reprend l'enchâssement allégorique: le texte enchâssé a la forme d'un traité des vertus dont le plan suit les différents "états," de la tête

(la noblesse) aux pieds (le peuple) selon le schéma médiéval.⁷ Utopie féminine ou féministe d'une part, morale de survie de l'autre: ces jugements fréquemment portés sur les deux textes⁸ traduisent bien l'apparente divergence de leur propos.

Et pourtant, les deux procèdent à mon sens du même enjeu: la réhabilitation de l'honneur des femmes. Ce dyptique doit être lu comme une œuvre de combat. La lutte se mène sur deux terrains: sur celui des clercs dans leur ensemble détracteurs des femmes, en employant leurs armes: argumentation et allégation des Autorités; sur celui de l'opinion commune, en demandant à ses contemporaines de tous les échelons sociaux d'être des modèles d'honneur. Aux exemples littéraires déployés dans *la Cité* doivent répondre les exemples vivants. En accord avec la rhétorique classique et l'enseignement des prédicateurs, Christine croit en effet à l'efficacité de l'exemple pour la persuasion.⁹

Le principe de cette lutte sur deux fronts étant admis, on aperçoit un réseau de correspondances entre les deux textes, dont voici un exemple. La poursuite du combat de Christine dans *le Livre des trois Vertus* est signifiée par la reprise d'une métaphore de la conclusion de *la Cité* (les filets du chasseur) au début du second texte. Dans le premier cas, Christine elle-même enjoint les femmes de fuir les pièges tendus par les hommes (Moreau and Hicks, pp. 277-278); dans le second, les Vertus demandent à Christine de tendre des rets "lacéz et ouvréz a neux d'amours" pour mettre les dames "en la cage de nostre glorieuse cité" (pp. 8-9).¹⁰

Les deux textes répondent à leur façon aux attaques de la misogynie traditionnelle. Après la réfutation théorique des accusations de bavardage, gourmandise, luxure, faible intelligence et autres vices, il importe que les femmes ne donnent aucune prise aux critiques par leur comportement. Ainsi s'explique cette morale des apparences, l'un des aspects de l'enseignement de Christine les plus étrangers à la sensibilité moderne, férue d'authenticité comme celle du XV^e siècle l'était d'honneur. Dans les deux textes, la série synonymique "honneur," "renommée," "gloire" s'oppose systématiquement à celle d'"envie," "mes-

disans." Dans *la Cité*, Christine s'inquiète de ce que les mauvaises langues diront de son livre (Moreau and Hicks, p. 209). La vertu des femmes est en état de siège; elles doivent opposer une façade sans faille. La cour d'Isabeau de Bavière, telle qu'elle est présentée par Christine, vit à l'ère du soupçon.¹¹ Dans son manuel, Christine conseille donc pour la protection des femmes, "discrete dissimulation et prudent cautele" (p. 64) et même "juste ypocrisie" (p. 67). Les femmes doivent donner l'aumône ostensiblement, cultiver les bonnes relations avec les inférieurs tout autant qu'avec les supérieurs, car tous font sa réputation. Les règles de "prudence mondaine" du traité enseignent aussi la prudence au sens moderne du mot. Les portraits du *Livre des trois Vertus* rappellent que les femmes de tous les états doivent toujours "faire bonne chiere," avoir "contenance asseuree, coye et rassise" (p. 111). Avare de ses propres paroles, la femme doit user de circonspection avec celles d'autrui: "Ne croye de legier paroles raportees" (p. 112). En bref, la pose et le conformisme valent comme techniques de camouflage des dames-oiseaux contre les prédateurs.

À lire attentivement l'ensemble des leçons de Christine, on ne peut qu'être convaincu par l'importance réelle du rôle social de la femme. Certes son influence est souterraine; elle dépasse peu la sphère privée. Cette position pragmatique a suscité le courroux de Sheila Delany qui voit en Christine "an agent of control on behalf of the ruling elite" (p. 190). Cependant, si l'on cesse un instant de mesurer la valeur de ces règles à l'aune des représentations sociales de la fin du XX^e siècle, on pourra faire le compte des responsabilités qui incombent selon Christine aux épouses du XV^e siècle, des princesses aux femmes de laboureurs. La princesse doit assister au conseil et s'informer auparavant des débats pour donner un avis éclairé.¹² Elle doit être assez instruite pour discuter avec les médecins de la santé de son mari (pp. 53-54). Celles dont le mari possède biens ou terres ont la responsabilité de leur gestion, ce qui exige d'elles une connaissance des diverses juridictions et de la valeur des monnaies.¹³ La femme du vilain même a droit de regard sur les actions de son mari (pp. 218-220). Christine précise à un moment donné: "Nostre doctrine en ceste oeuvre ne s'adrece

pas aux hommes, quoy que il fust besoing a tout plein que bien fussent endoctrinéz” (p. 54). Il semble en effet que l’auteure didactique voit la relation conjugale comme le lieu possible d’une lente évolution des mentalités. Christine n’hésite pas à confier aux épouses, même à celles qui représentent les pieds du corps social, les vilaines, une mission éducative.¹⁴ Le message lancé à ces lectrices improbables est porteur d’un certain souffle utopique, par son contenu même et par le mode de transmission que semble envisager l’auteure, de la “grande” ou de la “moyenne” à la “petite,” à travers les réseaux hiérarchiques de la société féodale.

Car un aspect lie profondément les deux livres: c’est la vision des femmes comme communauté – “université des femmes,” “colliege femenin” (Willard & Hicks, pp. 9-10) – qui cohabite avec le respect de la hiérarchie sociale. Dans *le Livre des trois Vertus*, Christine fait état des dissensions communes entre les jeunes et les vieilles femmes et donne à chaque génération des moyens de comprendre l’autre.¹⁵

Aussi me semble-t-il que les deux textes ne peuvent être vraiment appréciés qu’en vis-à-vis. Le décalage entre les femmes libres du premier et les femmes extrêmement réservées du second permet d’évaluer la difficulté de l’entreprise de Christine. Quant à la position du dyptique de Christine dans le discours didactique contemporain, elle se précise à la lecture de traités tels que *le Livre de bonnes meurs* du prédicateur et humaniste Jacques Legrand, terminé en 1410. La comparaison se justifie par la proximité des dates de parution et la large diffusion – manuscrite et imprimée – que connaîtront les œuvres. Nous prendrons pour exemple le chapitre sur le mariage du *Livre de bonnes meurs*. L’auteur, dont la misogynie peut être qualifiée de modérée, y explique qu’“il y a en mariage moult a souffrir et singulierement se toutes les deux parties ne sont sages, car les hommes sont moult souvant souspeconneux de leurs femmes.” Il ne tarde cependant pas à faire porter la responsabilité de la mésentente conjugale aux épouses: “Et tout ce mal avient par soz semblans que pluseurs femmes font” (p. 370). Ce discours ecclésiastique qui est celui du consensus social, Christine le rectifie discrètement mais constamment dans son traité de vertus au

féminin. Relisons par exemple ces lignes du *Livre des trois Vertus*:

Car l’omme est trop fol, de quelque estat qu’il soit, quant il voit qu’il a bonne femme et sage, s’il ne lui donne auctorité de gouverner se besoins est, combien qu’il en soit assez de si malostrus et tant descognoiscens qu’il ne scevent veoir ne cognoistre ou bonté et sens est assis, et se fondent en opinion qu’en sens de femme ne puist avoir grant gouvernement, de laquelle chose veons souvent le contraire (pp. 81-82).

II. La recherche de légitimation

Les écrits didactiques de Christine de Pizan renferment de nombreuses allusions au statut de leur auteure. Tout se passe comme si elle devait fournir au lecteur des gages du sérieux de son propos. Les introductions la montrent dans son étude, entourée de livres “moult divers.” Christine se présente elle-même comme une lectrice assidue, adonnée à l’étude des arts libéraux. Celle qui n’a pas suivi le cursus universitaire, le parcours balisé des lectures et des commentaires, doit se donner une image de marque. C’est celle de l’écolière retirée dans son étude où viennent la surprendre la visite des Vertus et des Sybilles. L’univers de Christine est celui de la bibliothèque humaniste plutôt que celui de la salle de *disputatio*. L’auteure a la figure de l’intellectuel qui se dessine à la fin du Moyen Âge; elle s’en distingue pourtant par son mode d’appropriation du savoir, elle qui a fait fructifier les premières leçons de son père.

L’introduction de *la Cité* est particulièrement intéressante par la démonstration qu’y fait l’auteure de sa compétence intellectuelle, en établissant habilement une hiérarchie des types de livres et des modes de lecture. Christine, lasse de l’étude des arts libéraux, décide de se divertir par la lecture de quelque poète; c’est alors que le livret de Mattheolus lui tombe sous la main. Il est ainsi établi que le territoire de la poétesse Christine est désormais celui des traités savants. L’auteure, qui aperçoit rapidement le peu d’intérêt du texte de Mattheolus, se contente de le parcourir, d’en lire le début et la fin; sur quoi elle retourne à l’étude des textes sérieux. Décrivant ainsi la méthode d’une lectrice expérimentée, Christine atteste de sa qualité de “clerge femme.”

Sur le choix de Mattheolus comme détonateur de l'action, Christine se montre également fort habile. Ce livret "de nulle autorité" est placé là synecdotiquement pour la masse des écrits misogynes qui entourent Christine, qui se trouvent "en tous traittiez philosophes, pouettes, tous orateurs desquelz les noms seroit longue chose" (Curnow, pp. 617-618). Mattheolus rappelle à Christine la querelle du *Roman de la Rose*, comme elle le mentionnera plus loin, mais il représente aussi un condensé de la pensée savante, telle qu'elle la découvre, jour après jour, dans son étude.

Dans sa pénétrante analyse de *la Cité des dames*, Maureen Quilligan définit l'autorité de Christine comme une autorité "hybride"¹⁶ et met l'accent sur l'utilisation de la tradition orale féminine dans cet ouvrage. Certes, l'auteure fait intervenir le savoir universel des femmes. L'exemple le plus frappant en est sans doute la réfutation de l'argument aristotélicien de l'imperfection du corps féminin: "L'expérience de ton propre corps nous dispensera d'autres preuves" (Moreau et Hicks, p. 53). Toutefois, la fascination qu'éprouve Christine pour l'écrit ne doit pas être sous-estimée. L'objet de ses "fantasmes" est une tradition écrite féminine. Cette tradition rêvée est représentée par la science occulte des Sybilles et leurs livres secrets.¹⁷ Ce qui lui importe au premier chef, c'est de faire valoir son point de vue de femme à travers les écrits masculins, d'imposer même sa présence physique de lectrice et d'écrivaine,¹⁸ d'infléchir la tradition plutôt que de la doubler. Le travail de compilation ne peut que servir l'auteure, en lui permettant de réordonner les textes canoniques selon son propos. La difficulté d'être à la fois sur le terrain et au-delà se traduit dans *la Cité* par quelques incongruités énonciatives – du moins pour les lecteurs du XX^e siècle. Ainsi les Vertus, que leur essence divine devrait placer au-dessus des Autorités humaines, ne cessent d'alléguer Boccace!

Dans les prologues des dits allégoriques, Christine insiste sur la dilection dont elle est l'objet. Plusieurs scènes sont des "annonciations à Christine" où l'ange est de sexe féminin. Dans *le Livre du chemin de longue estude*, la Sybille lui prédit sa renommée future: "En ce t'iras tant déduisant, Que ton nom sera

reluisant, Après toy par longue mémoire" (Püschel, p. 21). Dans *la Cité*, l'auteure a été choisie "entre toutes les femmes" (Moreau et Hicks, p. 43). La mission de Christine est comparée par les Vertus à la lutte de l'Église contre l'hérésie (p. 209).

Mais les manifestations les plus frappantes de la quête de légitimité sont les retours sur les écrits antérieurs de l'auteure. Christine introduit, par le discours rapporté des figures allégoriques, une appréciation des ouvrages précédents: "Tu l'as d'ailleurs toi-même fort bien dit quelque part dans tes écrits," affirme Dame Raison (p. 49). *La Cité* renvoie au *Dit de la Rose* (1402), au *Livre de Mutacion de Fortune* (1404), à l'*Epistre Othea* (1401).¹⁹ Dans *le Livre des trois vertus*, les Vertus se félicitent du bon travail accompli dans *la Cité des dames* (p. 8). Et à la fin du même livre, c'est la narratrice Christine qui se représente "tres resjoye regardans la tres belle oeuvre de leurs dignes leçons," qu'elle a "recapitulees, veues et reveues" (p. 224). La multiplication des instances énonciatives permet donc à l'auteure de s'autoapprécier et de délimiter son œuvre. Parfois enfin, elle utilise ce procédé à des fins de correction. Dans *l'Avison*, elle se reproche d'avoir surestimé la puissance du destin par rapport à la volonté individuelle (Towner, pp. 139-145). Christine utilise également le renvoi aux œuvres antérieures dans les traités non allégoriques, mais sans commentaire appréciatif.²⁰ Par ce rappel de l'étendue de son œuvre, par ce simulacre de réception critique, l'auteure didactique se constitue en Autorité.

Le mouvement d'autolégitimation de l'œuvre débouche dans *le Livre des trois Vertus* sur la volonté de sa diffusion. La conclusion de ce livre a un ton exceptionnel dans la littérature didactique médiévale. Christine y envisage de faire copier ce dernier ouvrage "quel qu'en fust le coust," pour la faire aux "vaillans dames et femmes d'auctorité ou temps present et en cil a venir." L'œuvre doit être "ventilee, espandue et publiee en tous pais" (p. 225).

Cette conception du statut d'auteur est nouvelle au début du XV^e siècle. Certes on peut y reconnaître l'influence de l'humanisme italien,²¹ mais j'y vois aussi le résultat de l'extraterritorialité de départ de

Christine, de la nécessité pour elle de bâtir sa cité au champ des lettres, selon sa propre métaphore. À ce propos, en risquant l'anachronisme, on peut esquisser un parallèle entre l'expression allégorique par Christine de son statut d'auteure et les métaphores à valeur heuristique de la sociologie de la littérature moderne qui décrivent les phénomènes en termes de lutte pour l'occupation du champ artistique et littéraire.²²

III. Nouvelles représentations féminines

Abordons brièvement un troisième aspect de l'œuvre didactique de Christine, son influence sur les représentations de la femme.

Dès *le Livre de mutacion de Fortune*, Christine accrédiée l'idée de la femme belle et instruite. La lecture de ce long poème (près de 30 000 vers) fait apparaître comme en surimpression, une figure de femme, à la fois "noble et apprise," comme Polixène, "belle et sage," comme Lavinia, "bien enseignée," comme les Sabines. Avec l'histoire de Médée, Christine trace un long portrait de jeune fille savante: "sur toutes les femmes subtile, sage, clergece et es .VII. ars apprise" (Solente, vol. 3, pp. 33-34). Par ailleurs, dans sa version des destinées funestes des Médée et Didon, elle met l'accent sur l'abnégation et la générosité féminines: les malheureuses héroïnes ne sont coupables que d'avoir trop aimé. La thèse générale du livre, reflétée par le titre, est celui de la prédominance de la Fortune sur la volonté humaine. Citons l'exemple de Didon: "Dido au cler visage, Qui tant ot esté preux et sage, Mais sage et folz Amours deçoit" (p. 173).

On a noté, à juste titre, l'importance de la figure de l'Amazone dans l'œuvre de Christine.²³ Une autre figure me paraît prédominante, celle de la Sybille. C'est la Sybille de Cumes qui ouvre pour ainsi dire à Christine le chemin de l'étude.²⁴ Dans *la Cité*, Dame Raison se dit "sybille véritable" (Moreau et Hicks, p. 43). Ce livre établit en outre la supériorité des sybilles sur les prophètes: quoique païennes, ces dernières ont annoncé la conception virginale du Christ, prouvant ainsi que Dieu a révélé ses secrets par l'intermédiaire des femmes (pp. 127-129). Secrets dont Christine se

trouve, à son tour, dépositaire. Les Amazones et les Sybilles n'ont pas été absentes des traités mythographiques médiévaux, mais nulle part la puissance du mythe n'a été réactivée comme chez Christine, qui en fait les figures de proue de son discours, emblèmes du pouvoir et du savoir féminins.

Parmi les nombreuses hôtesse de la Cité des dames, deux servent plus particulièrement de miroir à l'auteure: ce sont Probe et Sapho, femmes "auréolées de profonde science."²⁵ L'histoire de Probe, où l'auteure a recours par trois fois à la caution de Boccace, retient l'attention par les similitudes que l'on peut y voir avec le destin de Christine: "elle aima tant l'étude et s'y appliqua avec une telle ardeur qu'elle apprit parfaitement les sept arts libéraux et devint une poétesse accomplie" (p. 94). Comme celle de Probe, l'histoire de Sapho montre qu'en d'autres temps, des femmes de lettres ont joui de l'estime des grands philosophes. Alléguant Horace et Boccace, Christine rapporte qu'à la mort de Platon, on trouva un recueil de poèmes de Sapho sous son oreiller (p. 96).

Conclusion

Il est difficile d'évaluer exactement l'influence de la querelle du *Roman de la Rose* sur l'évolution de l'écriture de Christine, des ballades et rondeaux aux traités didactiques. Il apparaît cependant que, jusqu'aux années 1410 où l'auteure mettra toute son énergie à la recherche de la paix politique, les écrits de Christine sont une réponse au célèbre "toutes putes" de Jean de Meung. Suivant les conseils de Dame Raison dans *la Cité des dames*, Christine se sert de la pioche de son intelligence pour extirper l'hérésie antiféministe. Enhardie par les paroles de la Dame: "Tu sembles croire que tout ce que disent les philosophes est article de foi et qu'ils ne peuvent se tromper" (p. 39), Christine réinterprète les Autorités et se constitue à son tour en Autorité. Nouvelle Didon, elle se taille ainsi un royaume au champ des lettres.

L'affirmation de Christine comme auteur didactique est indissociable de sa qualité de femme lisant et écrivant. Cette interprétation, où une tendance de la critique récente²⁶ voit un "préjugé féministe," ne me

paraît pas moins gratuite que celle de la “mauvaise foi” de Christine, qui se servirait de l’antiféminisme, topos littéraire sans référent historique ou sociologique, comme alibi, comme prétexte à l’écriture de nouveaux livres.

NOTES

1. “A Selective Bibliography of Christine de Pisan Scholarship, circa 1980-1987”, Jeffrey Richards, pp. 285-298.
2. Sur la question des *Auctoritates* à la fin du Moyen Âge, voir l’étude d’A. J. Minnis, *Medieval Theory of Authorship. Scholastic Literary Attitudes in the Later Middle Age*. London: Scholar Press, 1984.
3. Les citations renvoient généralement à l’adaptation en français moderne, largement accessible (Moreau et Hicks). Il existe une édition critique, non publiée (Curnow) à laquelle j’ai jugé bon de recourir dans quelques cas.
4. Sur les rapports de Christine et de ses mécènes, voir Cannon Willard, 1984, ch. 8: “The Search for a Patron,” pp. 155-171.
5. M.-J. Pinet (p. 343) regrette que Christine se préoccupe ouvertement de sa rémunération: “Il faut avouer cependant que ces doléances nous mettent mal à l’aise [...] Et ceci, comme elle le dit bien, est infiniment triste, mais aussi nous met mal à l’aise.” On pense aux reproches d’avarice et de “déplaisante mendicité” faits à Érasme (cité par J.-C. Margolin, *Érasme par lui-même*. Paris, Seuil, 1965, p. 10).
6. Pour de plus amples renseignements au sujet de ces ouvrages, on se reportera à la bibliographie de Angus J. Kennedy.
7. Sur la métaphore de l’État comme corps, *topos* de la pensée politique médiévale et sur l’influence du *Policraticus* de Jean de Salisbury, voir surtout Krynen. Christine s’inspire du *Policraticus* pour la conception du *Livre de policie*. Elle le cite explicitement dans *le Livre des trois Vertus* (p. 77). Sur la traduction française du *Policraticus* et son influence sur Christine, cf. E. Hicks. “A Mirror for Mysogynists: John of Salisbury’s *Policraticus* (8.11) in the Translation of Denis Foulechat (1372),” dans *Reinterpreting Christine de Pisan*, pp. 77-107.
8. Sur *la Cité des Dames*: “Feminine Utopia,” titre de chapitre de Cannon Willard, 1984. Sur *le Livre des trois Vertus*: Lawson, 21: “Part etiquette book, part survival manual.” Krynen, p. 76, note 3: “C’est une bien attachante illustration de l’idéal féminin à la fin du Moyen Âge. L’auteure écrit pour tous les “estas” de femmes, villageoise ou princesse, et s’attache à défendre, sans féminisme aucun, le culte de l’honneur féminin alors quelque peu bafoué.”
9. Christine écrit dans *le Livre du Corps de policie* (Lucas, p. 41): “et aime vertu exemples que simples paroles.”
10. La métaphore des rets tendus par Christine dans *le Livre des Trois Vertus* peut aussi être interprétée comme une métaphore de la réception de l’œuvre, réception dont l’auteure traite explicitement dans la conclusion (pp. 218-220).
11. Charity Cannon Willard (1958, p. 14) émet l’hypothèse que Christine ait pu être l’objet de calomnies à la cour: “There is also a possibility, supported by some of her shorter poems, passages from the *Livre des trois Vertus* and the letter included in the *Livre du duc des vrais amants*, not to mention an obscure reference in *L’Avision*, that Christine may have been the object of some sort of slander.”
12. Christine se soucie encore une fois de l’“image” féminine: “et quant vendra a elle a parler ou respondre, selon le cas qui escherra, si sagement s’avisera du faire que elle ne puisse estre repute simple ne ignorante” (*Livre des trois vertus*, p. 49).
13. Mathilde Laigle notait en 1912 que les connaissances juridiques des “dames terriennes” de Christine seraient très profitables aux jeunes filles du XX^e siècle (p. 318).
14. Cf. la rubrique “Ci parle des femmes de laboureurs” (pp. 218-220).
15. Christine parle du “contens et mal accord qui est communement entre vieilles gens et joennes” (p. 199).
16. “Christine’s hybrid authority – copying the authors but revising according to ‘experience’” (p. 37).
17. Cf. notamment *le Livre du chemin de long estude* (Püschel, p. 23).
18. Cf. dans les introductions des dits allégoriques, les mentions des postures physiques de Christine, du rayon de lumière descendant sur son giron dans *la Cité des dames*, par exemple.
19. Plusieurs allusions dont: Moreau et Hicks, pp. 73 et 211.
20. Renvois au *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* (1404) dans *le Livre du corps de policie* (1407) et *le Livre de la paix* (1413).
21. Cf. Cannon Willard, 1984, p. 160.
22. P. Bourdieu. “Le Marché des biens symboliques,” *L’Année sociologique*, 22 (1971), 49-126. J. Dubois. *L’Institution de la littérature. Introduction à une sociologie*. Paris: Nathan; Bruxelles: Labor, 1978.
23. Voir notamment Quilligan (pp. 87-92, 280-281), qui avance que les Amazones des écrits de Christine ont pu préparer la cour de Charles VII à accepter l’idée de la mission de Jeanne d’Arc.
24. *Le Livre du chemin de longue estude* (Püschel, pp. 20-27).
25. Christine emploie elle-même la métaphore du miroir: “Vous pourrez voir que c’est toute de vertus qu’elle a été construite, matériaux en vérité si brillants que vous pourrez toutes vous y mirer” (p. 275).
26. Blanchard, notamment pp. 139, 141, 154, 155, 156 note 1.

RÉFÉRENCES

- Blanchard, Joël. "Compilation et légitimation au XV^e siècle." *Poétique*, 74 (1988), 139-157.
- Cannon Willard, Charity, éd. *The "Livre de la Paix" of Christine de Pizan. A Critical Edition*. The Hague: Mouton & Co Publishers, 1958.
- Cannon Willard, Charity. *Christine de Pizan. Her Life and Works*. New York: Persea Books, 1984.
- Cannon Willard, Charity et Éric Hicks, éd. *Le Livre des trois vertus*. Paris: Honoré Champion, Bibliothèque du XV^e siècle, 1989.
- Curnow, Maureen, éd. "Le Livre de la Cité des Dames." Thèse de doctorat. 3 vols. Vanderbilt University, 1975.
- Delany, Sheila. "'Mothers to Think Back Through': Who Are They? The Ambiguous Examples of Christine de Pizan." Dans *Medieval Texts and Contemporary Readers*. Éd. Laurie A. Finke & Martin B. Schichtman. Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1987.
- Jeffrey Richards, Earl, éd. *Reinterpreting Christine de Pizan*. Athens and London: The University of Georgia Press, 1992.
- Kennedy, Angus J. *Christine de Pizan. A Bibliographical Guide*. London: Grant & Cutler, 1984.
- Krynen, Krynen. *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge (1380-1440). Étude de la littérature politique du temps*. Paris: A. et J. Picard, 1981.
- Laigle, Mathilde. *Le Livre des trois vertus de Christine de Pizan. Son milieu historique et littéraire*. Paris: Honoré Champion, 1912.
- Lanson, Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris: Hachette, édition de 1952.
- Lawson, Sarah. *Christine de Pisan. The Treasure of the City of Ladies or The Book of the Three Virtues. First English Translation*. Penguin Classics, 1985.
- Legrand, Jacques. *Archiloge Sophie et Livre de bonnes meurs*. Éd. Evencio Beltran. Paris: Honoré Champion, Bibliothèque du XV^e siècle, 1986.
- Lucas, Robert H., éd. *Le Livre du Corps de policie*. Genève: Droz, 1967.
- Moreau, Thérèse et Éric Hicks, éd. et trad. *Christine de Pizan. Le Livre de la Cité des dames*. Paris: Stock/Moyen Age, 1986.
- Pernoud, Régine. *Christine de Pisan*. Paris: Calmann-Levy, 1982.
- Pinet, Marie-Josèphe. *Christine de Pisan 1364-1430*. 1927. Genève: Slatkine Reprints, 1974.
- Püschel, Robert, éd. *Le Livre du chemin de long estude*. 1887. Genève: Slatkine Reprints, 1974.
- Quilligan, Maureen. *The Allegory of Female Authority. Christine de Pizan's Cité des dames*. Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 1991.
- Richards, Jeffrey. "A Selective Bibliography of Christine de Pisan Scholarship circa 1980-1987." Dans *Reinterpreting Christine de Pisan*, pp. 285-298.
- Solente, Suzanne, éd. *Le Livre de la mutacion de fortune*. 4 vols. Paris: Picard, 1959-1966.
- Towner, Sister Mary Louis, éd. *Lavision-Christine*. Washington D.C.: The Catholic University of America, 1932.